

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 1 de 14

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

GYEON Q2M APC

UFI: Y5P4-470U-M00T-0VRV

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Produit de nettoyage pour véhicules - nettoyant pour roues.  
Passionnés et professionnels (utilisateurs finaux)

#### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: Gyeon Technology  
Rue: 1405-538, 212, Gasan digital 1-ro  
Lieu: Geumcheon-gu, Seoul, Korea  
Téléphone: +82-10-4339-3599  
Interlocuteur: Robert Gyeon  
E-mail: sales@gyeon.co

#### Fournisseur

Société: WAX-IT bv  
Rue: Westerring 27 i  
Lieu: B-9700 Oudenaarde  
Téléphone: +32 055860050  
E-mail: info@gyeonquartz.be

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Centre antipoisons: 070 245 245. This phone number is available 24/7.

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290  
Skin Corr. 1; H314  
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Classification en raison de la valeur du pH  $\geq 11,5$  (préventif)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Pyrophosphate tétrasodique

Mention Danger

d'avertissement:

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 2 de 14

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL), (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE). Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7722-88-5	Pyrophosphate tétrasodique			1 - < 3 %
	231-767-1			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
34590-94-8	(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol			1 - < 3 %
	252-104-2			
7758-29-4	Triphosphate pentasodique			1 - < 3 %
	231-838-7			
10101-89-0	Acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydraté			0,5 - < 1 %
	600-151-8			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 3 de 14

78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)		0,2 - < 0,3 %
	201-134-4	603-235-00-2	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317		
1589-47-5	2-méthoxypropanol		0,2 - < 0,3 %
	216-455-5	603-106-00-0	
	Flam. Liq. 3, Repr. 1B, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H226 H360D H315 H318 H335		
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)		0,1 - < 0,2 %
	227-813-5	601-096-00-2	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7722-88-5	231-767-1	Pyrophosphate tétrasodique	1 - < 3 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
78-70-6	201-134-4	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)	0,2 - < 0,3 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2200 mg/kg	
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	0,1 - < 0,2 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % phosphates, < 5 % agents de surface non ioniques, parfums (Linalool, Limonene).

#### Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxilison, aérosol dosé Pulmicort. (Auxilison et Pulmicort sont des marques déposées).

##### Après contact avec la peau

Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

##### Après contact avec les yeux

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 4 de 14

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.  
En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Phosphore oxydes.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

##### **Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination.

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 5 de 14

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir rubrique 8.)  
Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir rubrique 8.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.  
S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. Peroxydes organiques. Matières et mélanges auto-réactifs. Matières radioactives. Matières infectieuses.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 20 °C  
Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
34590-94-8	Dipropylèneglycolmonométhyléther	50	308		8 h	
7722-88-5	Sodium (pyrophosphate de)	-	5		8 h	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.  
Assurer une aération suffisante.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. EN ISO 16321-1:2022

###### Protection des mains

Porter des gants appropriés.  
Matériau approprié:  
FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm  
temps de résistance à la perforation: >= 8 h

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 6 de 14

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

#### Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

#### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	comme l'orange	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		négligeable
pH-Valeur:		13
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants		
Aucune information disponible.		
La vitesse de dissolution:		négligeable

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 7 de 14

Coefficient de partage n-octanol/eau:	négligeable
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité apparente:	négligeable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
aucune/aucun	
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	négligeable
gaz:	négligeable
Propriétés comburantes	
aucune/aucun	

##### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	négligeable
Point de ramollissement:	négligeable
Point d'écoulement:	négligeable
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

##### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Voir rubrique 10.5.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Phosphore oxydes.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 8 de 14

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7722-88-5	Pyrophosphate tétrasodique				
	orale	ATE 500 mg/kg			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)				
	orale	DL50 2200 mg/kg	Souris.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Dossier REACH	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg		Dossier REACH	

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL), (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE). Peut produire une réaction allergique.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol:

OECD OECD Guideline 473 (In Vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test) = négatif.

bibliographie: Dossier REACH

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol:

Toxicité orale subaiguë NOEL = 1000 mg/kg (Rat.)

Toxicité dermique subchronique NOEL = 2850 mg/kg (Lapin.)

Toxicité par inhalation subchronique NOEL = 200 ppm (Rat.) ; bibliographie: Dossier REACH

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 9 de 14

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### Autres informations

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	27,8	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	88,3	96 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	59 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,72	96 h	Pimephales promelas	Dossier REACH
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,32	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Dossier REACH
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,307	48 h	Daphnia magna	Dossier REACH
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ( )	209 mg/l	3 h		Dossier REACH

### 12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	64,2%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	80 %	28	Dossier REACH
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)	2,84
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	4,38

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	864,8	no data	Dossier REACH

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 10 de 14

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

##### **Code d'élimination des déchets - Produit**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### **Code d'élimination des déchets - Résidus**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### **Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1760
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Pyrophosphate tétrasodique, Acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydraté)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	8

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 11 de 14



Code de classement: C9  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 Catégorie de transport: 3  
 N° danger: 80  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1760

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Pyrophosphate tétrasodique, Acide phosphorique, sel trisodique, dodécahydraté)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8



Code de classement: C9  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1760

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Tetrasodium pyrophosphate, Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 8



Marine polluant: NO  
 Dispositions spéciales: 223, 274  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 EmS: F-A, S-B

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1760

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Tetrasodium pyrophosphate, Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 12 de 14

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y841

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: non déterminé

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: non déterminé

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

##### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

##### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Rev. 1,0; Première publication: 25.11.2020

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 13 de 14

Rev. 1.1; 11.02.2021, Actualisation  
Rev. 2.0; 19.05.2021, Actualisation (Modifications apportées à la rubrique: 2, 3, 12, 16)  
Rev. 3.0; 09.09.2021, Actualisation  
Rev. 4.0; 06.01.2023, Actualisation Modifications apportées à la rubrique: 2-16.

#### Abréviations et acronymes

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux  
Flam. Liq: Liquides inflammables  
Acute Tox: Toxicité aiguë  
Asp. Tox: Danger par aspiration  
Skin Irrit: Irritation cutanée  
Skin Corr: Corrosion cutanée  
Eye Dam: Lésions oculaires graves  
Eye Irrit: Irritation oculaire  
Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
Repr: Toxicité pour la reproduction  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CAS: Chemical Abstracts Service  
CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures  
DNEL: Derived No Effect Level  
d: day(s)  
EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
ECHA: European Chemicals Agency  
EWC: European Waste Catalogue  
IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
h: hour  
LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
NOAEL: No observed adverse effect level  
NOAEC: No observed adverse effect concentration  
NLP: No-Longer Polymers  
N/A: not applicable  
OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques  
PNEC: predicted no effect concentration  
PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
SVHC: substance of very high concern  
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
NU : Nations Unies  
VOC: Volatile Organic Compounds

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q2M APC

Date de révision: 06.01.2023

Code du produit: GM0044

Page 14 de 14

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Méthode de calcul
Skin Corr. 1; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL), (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE). Peut produire une réaction allergique.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*